



# COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 25  
SEPTEMBRE 2021

Séance du Conseil Municipal du mardi 7 septembre 2021

Ouverture de la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 2 septembre 2021.

## PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,  
Mme VULLIEZ Madeleine, M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond,  
M. THEVENOT Gérald, M. CARTILLIER Antoine,  
Mme BERTHOLON Stéphanie, M. UGO Alexandre,  
Mme GREGOIRE Corinne et M. LAGALISSE Clément.

## EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. MEYNET Jacques a donné pouvoir à M. LAGALISSE Clément.  
Mme RAPIN Christiane a donné pouvoir à Mme NEYROUD Michèle.  
Mme ROSSET Sandra a donné pouvoir à Mme BERTHOLON Stéphanie.  
Mme LOUBET Chantal a donné pouvoir à M. SONGEON Christophe.

A été élu(e) secrétaire : M. THEVENOT Gérald.

**Approbation des comptes rendus des réunions du Conseil Municipal des 6 juillet et 10 août 2021 adoptés à l'unanimité.**

## FINANCES

**Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 1<sup>er</sup> septembre 2021.**

### **Délibération 1-07/09/2021 : FINANCES**

**Budget Principal - Décision modificative N°3-2021.**

Il convient de procéder à une décision modificative sur le budget principal dont le détail est exposé ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6232 : Fêtes et cérémonies	1 808,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6257 : Réceptions	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 308,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	4 308,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	4 308,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 308,00 €</b>	<b>4 308,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-62 : Construction groupe scolaire et annexes	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition du Maire,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération,
- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

### **Délibération 2-07/09/2021 : FINANCES**

**Demande de remboursement de la location du matériel vidéo de la Salle des Fêtes.**

Suite à une impossibilité d'utilisation le samedi 21 août dernier lors d'une manifestation privée, il est proposé le remboursement des frais de location du matériel vidéo au loueur. Le montant est de 200 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le remboursement de la location du matériel vidéo de la salle des Fêtes d'un montant de 200 €.

### **Délibération 3-07/09/2021 : FINANCES**

**Limitation de l'exonération de taxe sur le foncier bâti de deux ans des constructions nouvelles.**

Considérant la possibilité donnée au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation, étant précisé que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés par l'article R.331-63 du même Code,

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation, à 40 % de la base imposable,
- PRÉCISE que cette délibération s'appliquera à compter des impositions de l'année 2022.

**Information : Rapport d'expertise de calcul d'indemnisation des préjudices pour éviction dans le cadre de la construction du groupe scolaire.**

Pour faire suite au rapport d'expertise de calcul d'indemnisation des préjudices pour éviction présenté par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc concernant M. PERREARD Laurent dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du tableau récapitulatif suivant :

Tableau récapitulatif - Postes et montants d'indemnisation EVICTION - M PERREARD Laurent, Exploitant	
NATURE DU PRÉJUDICE donnant droit au calcul de l'indemnité	Montant
Indemnité marge brute de base	8 958,00 €
Majoration Indemnité pour déséquilibre de l'exploitation (taux d'emprise/SAU totale)	1 347,70 €
Majoration Indemnité pour déséquilibre de l'exploitation (distance siège exploitation/parcelles)	3 583,20 €
Indemnité remise en cause aide PAC/Aides contractuelles	516,00 €
Indemnités pertes de fumures et arrières-fumures	810,75 €
<b>TOTAL Indemnités</b>	<b>15 211,65 €</b>

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Délibération 4-07/09/2021 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### Convention de servitude ENEDIS pour travaux au château de Ballaison – Thonon Agglomération.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés au château de Thénières par Thonon Agglomération doivent emprunter la propriété communale.

A ce titre, il convient d'autoriser le maire à signer la convention de servitude entre Enedis et la commune de Ballaison.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer la convention de servitude entre Enedis et la commune de Ballaison.

### Délibération 5-07/09/2021 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### Convention de mise à disposition du terrain de football et des vestiaires à l'association SPORT LÉMAN – Saison 2021/2022.

Il est rappelé au Conseil municipal que l'utilisation du terrain de football synthétique de la commune, ainsi que ses vestiaires, est accordée à l'Association SPORT LÉMAN, centre de formation aux métiers du sport. L'association demande le renouvellement de la convention établie, pour la période du 31 août 2021 au 25 juin 2022. Un projet de convention a ainsi été établi que Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée. Il lui demande d'autre part de bien vouloir établir, en cas d'accord, le montant de la location et du chèque de caution.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour la mise à disposition du terrain de football et des vestiaires à l'Association SPORT LÉMAN.
- FIXE à 350 € par mois le montant de la location du terrain de football et des vestiaires, soit 3.500 € pour la période du 31 août 2021 au 25 juin 2022.
- FIXE à 1.200 € le montant de la caution demandée.
- DONNE son accord à Monsieur le Maire pour la signature de cette convention.

### Information : CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) Haute-Savoie – Rapport d'activité 2020.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la possibilité de consulter le Rapport d'activité 2020 du CAUE 74 sur le lien suivant :

<https://www.caue74.fr/media/documents/referentiel-impression/rapport-d-activite-du-caue-2020.pdf>

## RESSOURCES HUMAINES

### Délibération 6-07/09/2021 : RESSOURCES HUMAINES

#### Actualisation du tableau des effectifs au 15 septembre 2021.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le tableau des effectifs à compter du 15 septembre 2021.

## AFFAIRES SOCIALES

### Délibération 7-07/09/2021 : AFFAIRES SOCIALES

#### Avis relatif au « Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs » Thonon Agglomération.

Le PPGDLSID a vocation à définir pour les six prochaines années des mesures destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information du demandeur, en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales.

Les principales mesures prévues dans le PPGDLSID sont déclinées ci-dessous :

- L'harmonisation de l'information délivrée au grand public et à tout demandeur de logement social à l'échelle de l'agglomération ;
- La création d'un Service d'information et d'Accueil du Demandeur de Logement (SIADL) sur le territoire de Thonon Agglomération qui a pour objectif d'informer le demandeur sur les démarches à accomplir, de l'orienter, de le conseiller et le cas échéant de l'accompagner dans ses démarches via trois niveaux d'accueil. La commune s'engage sur le niveau 1 ou le niveau 2 selon les missions développées et précisées dans le PPGDLSID.
- La mise en place d'un système de cotation de la demande permettant de déterminer les critères et modalités de ce futur outil d'attribution, système rendu obligatoire sur l'agglomération d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2021 par la loi ELAN.

Conformément aux dispositions de l'article L441-2-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, ce projet doit être soumis pour avis aux communes membres de l'EPCI, aux membres de la Conférence Intercommunale du Logement et au préfet de département. Il appartient donc au Conseil Municipal de délibérer sur celui-ci.

Les orientations définies dans le plan partenarial seront déclinées dans des conventions de mise en œuvre qui interviendront entre Thonon Agglomération et les différents partenaires, en aval de l'approbation définitive du présent plan.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ÉMET un avis favorable sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur,
- APPROUVE l'engagement et la qualification de la commune au sein du SIADL,
- DONNE pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

## AFFAIRES SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET CADRE DE VIE

### Information : Etat d'avancement du projet de construction du groupe scolaire et de ses annexes.

Une réunion avec le CAUE est prévue le 21 septembre en Mairie. Suite à la validation des orientations d'aménagement par le conseil municipal le 6 juillet 2021, un économiste mandaté par le CAUE viendra présenter l'enveloppe financière prévisionnelle à affecter aux travaux.

### Information : Point sur la rentrée scolaire 2021/2022.

La rentrée s'est bien passée dans les conditions sanitaires similaires à juin.

## VOIRIE ET RÉSEAUX

### Délibération 6-06/07/2021 : VOIRIE ET RESEAUX SYANE – Travaux de gros entretien reconstruction Programme 2021 – Plan de financement.

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser sur la Commune de Ballaison, au titre du programme de travaux de l'année 2021, des travaux de gros entretien - reconstruction.

A ce titre, un plan de financement prévisionnel correspondant synthétisé ci-après est adressé à la Commune.

Le SYANE assure le financement de l'opération et appelle auprès de la Commune sa participation, soit 114.862,00 €. Celle-ci opte pour un remboursement sur fonds propres. Le SYANE mettra en recouvrement 80 % de la participation communale soit 91.890,00 € à réception de la première facture de travaux. Le solde sera recouvré après établissement du décompte définitif de l'opération.

D'autre part, le taux de contribution au budget de fonctionnement correspondant à 3 % du montant de la dépense (travaux et honoraires), soit 5.880,00 €, est appliqué et fait l'objet d'un

règlement séparé de la part de la Commune. Le SYANE mettra en recouvrement 80 % de leur montant, soit 4.704,00 €, à réception de la 1<sup>ère</sup> facture de travaux. Le solde sera recouvré après établissement du décompte définitif de l'opération.

S'agissant du régime de TVA, le SYANE récupère la TVA par le biais du FCTVA pour l'ensemble des travaux réalisés sur le réseau d'éclairage public. La participation financière de la Commune comprend le différentiel de TVA non récupéré et non récupérable auprès du fond de compensation par le SYANE, calculé au taux de récupération en vigueur.

Pour permettre l'inscription de l'opération au programme de l'année 2021 et l'engagement des procédures administratives préalables au démarrage du diagnostic, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition de financement du SYANE tel que défini dans le tableau présenté en séance :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à 196.010,00 €, avec une participation financière communale s'élevant à 114.862,00 € et des frais généraux s'élevant à 5.880,00 €.
- S'ENGAGE à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la 1<sup>ère</sup> facture de travaux à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 91.890,00 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif. Le règlement de la première annuité interviendra le 1<sup>er</sup> janvier 2022 aux conditions fixées par le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie et au vu du plan de financement estimatif. Aucun remboursement anticipé ne sera accepté.
- S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant de contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 4.704,00 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

#### **Information : Installation de la fibre optique sur Ballaison : point sur l'état d'avancement du dossier**

Les travaux de déploiement de la fibre optique sur la commune seront lancés prochainement. L'entreprise ENERCOM a été mandatée pour réaliser le tirage des câbles et les raccordements. Ces travaux impliqueront parfois une réduction de chaussée avec feux tricolores, un travail sur les accotements ou sur les trottoirs selon la présence ou non de chambres France Telecom.

Pour rappel, ces travaux seront suivis d'une procédure d'étude par les différents opérateurs téléphoniques visant à proposer aux habitants un raccordement individuel.

## **URBANISME ET CADRE DE VIE**

### **1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DÉPOSÉES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION**

#### **Permis de construire :**

- Dépôt le 22/07/2021 : PC 074 025 21 B0007 : M. ROTTHIER Stéphane, lieu-dit : « Decourt », zone N. Reconstruction d'une maison individuelle détruite par un incendie. Dossier instruit par la commune. Pièces complémentaires demandées le 03/08/2021, déposées le 04/08/2021. Arrêté d'accord émis le 24/08/2021.

#### **Permis de construire modificatif :**

- Dépôt le 19/07/2021 : PC 074 025 21 B0009-M01 : M. Mme CVETKOVIC Dejan, lotissement « Le Pré d'Antoinette », zone Ud. Agrandissement de la maison de 30 cm. Dossier instruit par la

commune. Arrêté d'accord émis le 16/08/2021.

#### **Déclarations préalables : (dossiers instruits par la commune)**

- Dépôt le 12/07/2021 : M. BOUGARY Ahmed, lieu-dit : « Ballaison », zone Uc. Servitude de mixité sociale au titre de l'article L 151-15 du code de l'urbanisme. Réalisation d'un garage et d'une clôture. Dossier exceptionnellement instruit par Thonon Agglomération. Arrêté de refus émis le 30/07/2021, pour cause de clôture non conforme et terrain naturel modifié dans les 2 m de la limite séparative.
- Dépôt le 19/07/2021 : M. BERTRAND-ENCHE Marc lieu-dit : « Tennebrey », zone Ud. Installation photovoltaïque de 18 modules. Arrêté sans opposition émis le 27/07/2021.
- Dépôt le 26/07/2021 : M. BOUJON Jérôme, lieu-dit : « Les Nathées », zone Ud. Installation d'une pergola (dossier en régularisation). Arrêté sans opposition émis le 12/08/2021.
- Dépôt le 26/07/2021 : M. VULLIEZ Raymond, lieu-dit : « Nédent », zone A. Transformation de deux fenêtres en porte-fenêtres. Arrêté sans opposition émis le 12/08/2021.
- Dépôt le 30/07/2021 : M. ORELLI Héribert, lieu-dit : « Les Vignettes », zone Ud. Installation d'une pompe à chaleur. Arrêté sans opposition émis le 12/08/2021.

### **2 - SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRÉCÉDENTES :**

#### **Permis de construire :**

- Dépôt le 07/06/2021, affichage le 10/06/2021 : PC 074 025 21 B0004 : M. CUTHBERT Fabrice, lieu-dit : « Boisy », zone Uh. Secteur bâti à protéger au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme. Rénovation d'une bâtisse existante et agrandissement attenant. Dossier instruit par Thonon Agglomération. Demande de pièces complémentaires émise le 01/07/2021, déposées le 19/07/2021 par le pétitionnaire. Thonon Agglomération a émis un projet de refus à cause de la terrasse qui empiète sur la zone N.
- Dépôt le 24/06/2021, affichage le 25/06/2021 : PC 074 025 21 B0006 : THONON AGGLOMERATION, M. ARMINJON Christophe, président, 370 impasse de Thénières, zone Ue. Coupure verte au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme. Locaux modulaires provisoires pour bureaux, dans le cadre de la rénovation des bureaux du château. Dossier en cours d'instruction par Thonon Agglomération. Délai de réponse : avant le 25/09/2021. Arrêté à finaliser avec l'avis d'ENEDIS.

#### **Déclarations préalables :**

- Dépôt le 15/04/2021 : DP 074 025 21 B0020 : Mme CHAVANNE Sandrine, lieu-dit « Les Grands Champs », zone Ap. Réalisation d'une clôture. Demande de pièces complémentaires émise le 4/05/2021. La demande est caduque depuis le 15/07/2021. Dossier tacitement refusé.
- Dépôt le 23/04/2021 : DP 074 025 21 B0025 : M. LAGALISSE Clément, zone Ud. Agrandissement d'une terrasse, création d'un mur de soutènement, modification du garde-corps du balcon, réalisation d'un escalier extérieur. Demande de pièces complémentaires émise le 10/05/2021, déposées par le pétitionnaire le 09/08/2021. Arrêté de non opposition le 16/08/2021.
- Dépôt le 11/05/2021 : DP 074 025 21 B0032 : M. CARTILLIER Antoine, zone Ud. Aménagement d'un ancien lieu de dépôt Ordures Ménagères : fermeture d'une surface de 4 m<sup>2</sup> côté route pour accès depuis la propriété. Pose d'un toit. Demande de pièces complémentaires le 03/06/2021, déposées le 12/07/2021 par le pétitionnaire. Arrêté de non opposition émis le 22/07/2021.
- Dépôt le 11/05/2021 : DP 074 025 21 B0033 : M. MERMAZ Gilles, zone Ud. Pose de volets roulants solaires. Demande de pièces complémentaires du 03/06/2021. Réponse du pétitionnaire attendue avant 03/09/2021. Rejet tacite depuis cette date.
- Dépôt le 21/05/2021 : DP 074025 21 B0034 : M. DEGUERGUE Philippe, zone Ud. Création d'un escalier extérieur, en cours de réalisation par le pétitionnaire. Dossier en cours d'instruction. Demande de pièces complémentaires du 07/06/2021. En attente de la réponse du pétitionnaire. Une réunion a eu lieu sur place

avec le Maire et l'adjointe à l'urbanisme. Pièces complémentaires attendues en mairie le 9/08/2021 dernier délai, avant dépôt de plainte en gendarmerie. Pièces déposées le 09/08/2021 mais incomplètes. Un mail a été envoyé au pétitionnaire le 12/08/2021. En attente de réponse.

- Dépôt le 04/06/2021 : DP 074 025 21 B0038 : M. REDWANN Abdullah, lieu-dit : « Champlan », zone Ud. Remblaiement de terre. Dossier en cours d'instruction. Demande de pièces complémentaires émise le 18/06/2021, déposées par le pétitionnaire le 26/07/2021. Arrêté de non opposition émis le 29/07/2021.

#### Informations sur les décisions délivrées par le Président de Thonon-Agglomération

Monsieur le Président de Thonon Agglomération a délégué son droit de préemption pour le dossier suivant :

- Dépôt le 20/07/2021 : DIA 074 025 21 B0017 : Maître VÉRIÉ Thibaut, notaire associé à Décines-Charpieu (69152), lieu-dit : « Pré Bellet », 110 route des Voirons, terrain bâti de 1310 m<sup>2</sup>. Zone Uc. Emplacement réservé n°66 pour création de logements aidés. Vente. Le Président de Thonon Agglomération a décidé le 23/07/2021 de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Ballaison.

## RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

### Commission JEUNESSE ET ECOLE

Le CMJ va être relancé. Les élections auront lieu avant les vacances de la Toussaint.

### Commission ANIMATION ET CULTURE

La Marche Rose aura lieu le dimanche 10 octobre à 15 heures au départ de la Ferme des Peupliers. Une communication sera faite sur tous les supports à disposition de la Mairie pour encourager les gens à participer.

**Date de la prochaine réunion du Conseil municipal : le 5 octobre 2021.**

*Clôture de la séance à 22 h 30.*

*Le secrétaire de séance  
Gérald THEVENOT*

*Le Maire  
Christophe SONGEON*



### *Vous êtes arrivés à Ballaison en 2020 ou en 2021 ?*

Une réception de bienvenue va être organisée prochainement à la salle des fêtes.

Merci de bien vouloir vous faire connaître en contactant le **secrétariat** de la Mairie afin de recevoir une invitation.

#### **Maire de Ballaison**

79, route des Fées  
74140 BALLAISON  
Tél. 04 50 94 18 71  
Mail : [accueil@ballaison.fr](mailto:accueil@ballaison.fr)



### **NETTOYAGE DU CIMETIÈRE**

La Commission "Environnement" vous invite au **nettoyage** et au désherbage des allées du cimetière le :

**SAMEDI 23 OCTOBRE 2021  
DE 9 H 30 À 11 H 30.**

*Inscription en Mairie jusqu'au 16 octobre  
par téléphone ou par mail.*

#### **CONTACTS**

**MAIRIE :** 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : [accueil@ballaison.fr](mailto:accueil@ballaison.fr)

**COMMISSION INFORMATION :** [communication@ballaison.fr](mailto:communication@ballaison.fr)

**Site internet :** <https://ballaison.fr> - **Facebook :** <https://www.facebook.com/Ballaison>